



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY (LOIR ET CHER)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 DECEMBRE 2025

Date de la convocation : 27 novembre 2025

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEOUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEOUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, MM. GUIMONET, DUVAL, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, M. CHEMINOT, Mme DOYON, MM. CHENE, BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, M. BLANCHARD, Mmes GIRAUDET, PAUCHARD, MM. GUENIN, CORDONNIER, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS :

M. LEROY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HARNOIS,
Mme ORTH, Conseillère Municipal, qui donne pouvoir à Mme POUGET,
Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT,
M. SABOURDY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. LORGEOUX,
M. NAUDION, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. BLANCHARD,
M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET,

ABSENTS : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire,
M. JOLIVET, Conseiller Municipal,
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION MOBILITE 41 POUR LA MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE LOCAUX MUNICIPAUX - N° 25/06 – 05/F

Monsieur HARNOIS, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"Mobilité 41 est un acteur de l'économie sociale et solidaire de la ville.

L'association propose en effet au public, salarié ou en recherche d'emploi, la location à bas prix de moyens de locomotion. Ces derniers consistent surtout en scooters mais aussi en voitures électriques dispensant leur utilisateur de la jouissance du permis de conduire.

En raison de la baisse de la demande exprimée par le public, Mobilité 41 connaît actuellement des difficultés financières qui l'amènent à solliciter l'aide de la Ville. Dans ce contexte, la commune souhaite contribuer à soutenir l'association. A cette fin, il s'agit de lui mettre gratuitement à disposition l'ancienne usine propriété de la Ville qu'elle occupe depuis 2016 au 03 rue de Pruniers à Romorantin sous couvert d'un loyer mensuel de 1 350 euros.

En contrepartie de cette gratuité d'usage, l'association financera les travaux d'amélioration de l'isolation des locaux ainsi que les frais d'entretien.

Cette convention est valable trois ans et repose sur un bilan effectué un an après sa ratification.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Mobilité 41 pour la mise à disposition gracieuse des locaux municipaux situés 03 rue de Pruniers ainsi que tout document afférent."



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention avec Mobilité 41 pour la mise à disposition gracieuse des locaux municipaux situés 03 rue de Pruniers ainsi que tout document afférent.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le 11 DEC. 2025

Mis en ligne sur le site internet le 12 DEC. 2025

Informé que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai
de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,



Jeanny LORGEOUX.

Laurence MERCIER.